

La Lettre des Amis de Bonneval

N° 06 Juin 2012

Cher(e)s Ami(e)s de Bonneval, voici la sixième lettre des Amis de Bonneval.

La période électorale est maintenant terminée.

Les Amis de Bonneval, à travers la lecture du Messager, vous invitent à vous souvenir des deux députés bonnevalais. Le plus connu est M. Émile Peigné, député-maire et conseiller général, dont une rue de Bonneval porte le nom. C'est à travers quelques articles de ses deux campagnes législatives de 1924 et 1928, et aussi l'annonce de son décès en 1929, que nous évoquerons ce grand personnage bonnevalais.

Un texte signé A.S (Albert Sidoisne?), du Messager du 24 mai 1924, nous rappellera l'histoire du premier député bonnevalais : M. Louis-Jean-Baptiste Boucher aux premières heures de la Révolution.

Vous ne serez pas sans remarquer que les comptes-rendus des réunions et articles reflètent une certaine partialité dans la transcription des évènements. La presse est, à l'époque, le média le plus important. Articles et tribunes libres animent le débat local.

Bonne lecture. Le président J L Durand



le Messager du 26 avril 1924

Belle réunion électorale. — Le vendredi 18 Avril, les quatre sympathiques candidats du bloc des gauches avaient réuni près de 700 électeurs bonnevalais, à la salle Laigneau.

M. Singlas présidait entouré de MM. Martin, adjoint, et Pfeiffer, conseiller municipal.

M. Triballet prit le premier la parole et, avec une grande facilité d'élocution, il s'expliqua sur les graves questions financières actuelles, ce qui eut le don de passionner tous les électeurs contribuables présents.

Quand M. Triballet se rassied, aux applaudissements se mêlent les cris répétés de : « Vive Triballet ».

Puis ce fut le tour de M. Rodhain qui, en phrases courtes, claires, ramassées, démontra les mesures antidémocratiques prises par la Chambre du Bloc national en ce qui concerne le commerce et la petite industrie, puisque c'est toujours à eux que l'on s'attaque quand il s'agit de nouveaux impôts. La bonhommie de M. Rodhain et la clarté de ses explications eurent vite conquis la sympathie des auditeurs.

Avec la sincérité et le pittoresque que nous lui connaissons, M. Peigné qui à Bonneval est vraiment chez lui, à son tour dit son plaisir de se trouver au milieu de ses électeurs et amis. Il dit que c'est grâce à eux et à leurs votes qui le portèrent au Conseil Général, qu'aujourd'hui il est candidat aux élections législatives, non point par ambition personnelle, mais parce que ses amis politiques avaient non seulement demandé, mais exigé sa candidature.

Franchement, selon son habitude, M. Peigné expliqua le système de vote actuel si préjudiciable aux intérêts républicains et en contradiction avec la majorité des votes des Conseils généraux de toute la France qui demandaient le retour au scrutin d'arrondissement. Puis il démontra l'iniquité du procédé actuel qui fait passer un candidat avec 15.000 voix alors que celui d'une liste adverse qui en a 80.000 n'est pas élu. Il termina en adjurant les républicains présents de voter avec discipline, même si un candidat de la liste ne leur plaît pas, car la vitalité même de la République est en jeu. Des acclamations entrecoupées

de : « Vive Peigné! » approuvèrent ces fortes paroles.

Enfin le prestigieux orateur qu'est M. Viollette se leva, et avant même de prendre la parole, il fut ovationné. C'était de bon augure pour son exposé. M. Viollette dit pour quelles raisons il espère que les républicains se dresseront contre la liste du bloc national, qui depuis quatre ans a augmenté formidablement la dette de la France maintenu des effectifs de guerre, brisé toutes nos amitiés avec nos anciens alliés, enfin, tout dernièrement voté 8 milliards d'impôts nouveaux et l'impopulaire double décime.

L'orateur parla longtemps, et quand il termina l'ovation fut chaleureuse et vibrante. Les électeurs avaient senti qu'on leur mentait quand on attaquait aussi haineusement que les journaux du bloc national le font une personnalité si marquante, car si M. Viollette est le chef du parti républicain en Eure-et-Loir, ou du moins est considéré comme tel, il le doit non seulement à sa valeur, mais surtout à sa grande loyauté et à la sincérité de ses sentiments républicains.

Nous sommes convaincus que la liste des gauches aura la majorité dans notre beau canton.

le Messager du 03 mai 1924

Réunion électorale. — Lundi dernier, à 9 heures du soir, salle Laigneau, les quatre candidats du bloc national venaient exposer ce qu'ils appellent leur programme.

Le bureau fut constitué de MM. Larrieu, Pfeiffer et Bélivier.

M. Mignot prit le premier la parole, et immédiatement son impopularité lui valut des lazzis plutôt sévères de nombreux électeurs présents. Il traita différentes questions d'une façon si peu claire que la majorité des électeurs en furent exaspérés, et ce fut sous de véritables hurlements qu'il termina son discours.

Puis tour à tour, Messieurs Gabriel Maunoury, Durand-Béchet et Maurice Maunoury prirent la parole pour essayer de justifier les votes impopulaires auxquels ils prirent part. Ils furent écoutés attentivement, mais chacun attendait avec impatience les interpellations finales, qui avaient été amorcées au cours des conférences.

Plusieurs électeurs prirent la parole pour poser des questions aux candidats. Ils y répondirent en se défendant le mieux possible, mais sans convaincre la majorité de l'auditoire. Nous relevons notamment l'une des interpellations où les candidats furent pris en flagrant délit de mensonge, celle où il leur fut demandé s'ils adhéraient au programme de l'union des intérêts économiques. La réponse de M. Durand-Béchet fut : non. Mais l'interpellateur avait en main une brochure de la dite union qui indiquait le nom des députés ayant adhéré à leur programme ; or trois sur les quatre présents y étaient inscrits.

Bref, tout le monde fut frappé par la différence de tenue entre cette réunion faite de tumulte et de brouhaha et celle d'il y a huit jours organisée par les candidats de la liste du bloc des gauches, Messieurs Viollette, Peigné, Rodhain et Triballet.

le Messager du 10 mai 1924

A propos des élections

Note adressée par la Section d'Eure-et-Loir de la Fédération Nationale des Syndicats de Fonctionnaires à tous les journaux du Département.

Les fonctionnaires du département, désireux de connaître les sentiments des candidats aux élections législatives du 11 Mai 1924 ont adressé à chaque candidat un questionnaire concernant leurs principales revendications : droit syndical, liberté d'opinion, collaboration des syndicats avec les administrations, etc....

Les candidats du « Bloc National » n'ont pas cru devoir répondre.

Les candidats du « Bloc des Gauches » trouvent nos revendications justes.

Les candidats « Communistes » nous sont très favorables.

Nous nous permettrons d'ajouter que les candidats sortants ont *tous* été hostiles aux revendications des fonctionnaires et des retraités.

Fonctionnaires, aux urnes ! Le Bureau de la Section Fédérale.

Lettre ouverte aux électeurs

Chers concitoyens.

Bien que je me tienne présentement éloigné de toute action politique et en particulier de toute cuisine de parti, qu'il me soit permis dans les circonstances présentes, de dire quelques mots.

Malgré toutes les sympathies que je puis avoir pour les candidats de la liste communiste et bien que tous les candidats du cartel des gauches, ne m'agréent pas, par esprit de discipline et de réalisme, j'invite tous les républicains de gauche et d'extrême gauche et quelque soit la nuance qui les différencie, à voter pour les citoyens : Viollette, Peigné, Rodhain et Triballet

Vive la république démocratique et sociale!

L. F. Bourgeois.

le Messager du 17 mai 1924 REMERCIEMENTS de MM. Viollette, Peigné, Rodhain et Triballet

Chers Concitoyens,

Le département d'Eure-et-Loir vient, dans un admirable mouvement d'enthousiasme, de faire triompher la liste des gauches.

Les premiers résultats qui parviennent de toute la France sont également merveilleux.

Par toute la France, le Bloc National semble écrasé. La république partout triomphe.

Nous ne nous faisons pas illusion sur l'énormité de la tâche qui s'impose à nous et sur les responsabilités qui désormais nous incombent. Ces responsabilités ne nous effraient pas : nous les avons cependant mesurées et nous ne nous illusionnons pas sur l'effort formidable qu'il faudra réaliser pour remettre la France debout. La France, qui vient de condamner et même de flétrir la politique de faillite et d'aventure suivie depuis quatre ans, nous y aidera.

Puisque, à cette heure grave, vous nous avez investis de votre confiance, nous vous donnons l'assurance que nous ne négligerons rien pour la mériter. Vous tous qui nous avez choisis pour être vos mandataires, nous vous donnons l'assurance que notre intelligence s'efforcera d'être droite, notre jugement sain, notre résolution solide, notre bienveillance inépuisable.

Nous apporterons au travail la volonté et la discipline avec lesquelles vous avez poursuivi votre libération, car c'est bien en effet une véritable libération pour la France et l'Humanité que le jour où s'effondre le Bloc National.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Maurice VIOLLETTE, Émile PEIGNÉ Auguste RODHAIN, Henri THIBALLET

									_			Bozérian	t pe	H			
				Totants	Suffrages	Viollette	Peigné	Rodhain	Priballet	Mannoury	Mannour	t-Be	Durand-Béchet	Beuchereau	Bureau	E	1-61
•			•		Siff		 -	A	1	X.	D G	Migno	Dura	Be			
lonneval	: .		88	1 781	773	525	512	517	526	233	235	216	222	20	20	22	" 2
llu yés			21			128	131	129	133	56	53	52	53 56	3	3	4	
louville.	• •		17			92	93	. 91	96	- 59	60	55	56	1	4	1	-
Iuliainville	• •		6			26 42	26 42	25	96 42	33 48	33 48	33 48	88	. 1	1	1	
lacey.	• •	•	10 6		57	28	43 27	42 27	27	96.	27	27	48 27	o a	5 2 7	່ ຄ	
ault-Saint-Denis	• •	• •	22		204	95	97	94	100	102	100	98	102	7	7	7	
leslav-le-Vidame	• •		12			31	31	30	32	74	72	73	72	3	9.	3	
enthoissier.			11			88	39	39	39	55	56	55	55	. 3	3	3	
lontharville			5			29	30	29	30	17	16	14	16	•	y	23	
loriers			10		95	46	46	46	46	49	49	49	49	` >>	Э.	- >>	
euvy-en-Danois.			16			74	75	72	80	68	68	61	69	7	7	7	
re Saint-Evroult			11		199	45	44	44	47	66	66	64	63		- >	` > /	
ré-Saint-Martin		•	8		76	32	32	31	32	45	42	42	44	2	/3	»	
oint Mapr	entropy (π	91 ¥	. 41			48	48	47 :	47	48_	. 48	46	47	9	44	5	
ancheville.	• •		24		216	110	110	107 90	409 94	91 65	91 63	86 61	89 65	16	10	20	1
aumeray. rizay-lès-Bonneval	• •	• •	19 8		157 17	91 65	91 65	90 65	66	11	11	10	11	Z 4	Z	2	
Tizay-les-ponnevai Alliers-Saint-Orien	• •	• :	44.	108	108	72	73	72	73	33	32	33	32	7	1	4	
ARIAGE DE PORTUE DE LA PARTICIO DEL PARTICIO DE LA PARTICIO DEL PARTICIO DE LA PARTICIO DEL PARTICIO DEL PARTICIO DEL PARTICIO DEL PARTICIO DE LA PARTICIO DE LA PARTICIO DEL PARTICIO DEL PARTICIO DEL PARTICIO DE LA PARTICIO DEL P			10		- 100 - 89	49	50	50	53	37	34	34	34	1	3		- 1

le Messager du 28 avril 1928 APPEL AUX RÉPUBLICAINS

CITOYENS,

Dans une élection difficile, où le fascisme caché a mené la plus sournoise campagne, le député sortant, notre ami PEIGNÉ, arrive en tête de tous les candidats.

Le Dunois reste donc foncièrement républicain, mais le danger est à nos portes ; malgré les désistements déjà acquis de nos amis ISAMBERT et BOURGEOIS, la Réaction cléricale, cette fois-ci non déguisée, va continuer à dépenser sans compter, pour essayer d'abattre, en la personne de notre vieux lutteur, l'idéal républicain de notre pays Dunois.

M. COCHINAL A VÉCU DANS LE MENSONGE JUSQU'À CE JOUR EN CAMOUFLANT SA CANDIDATURE

Il est vraiment le candidat de tous les adversaires de la République

Il ne pourra désormais plus essayer de tromper l'opinion, en se recommandant de M. POINCARÉ, qui l'ignore, et qui a affirmé dans son récent discours de Carcassonne son esprit laïque, dont M. Cochinal est l'ennemi irréductible.

A vous, Citoyens, de voir où est la vérité.

M. Cochinal est le candidat des hobereaux de la région.

M. Cochinal est te candidat de l'Évêché.

M. Cochinal a voulu débuter dans la vie politique en trompant l'électeur, en attaquant aussi bien le Bloc National que le Bloc des Gauches.

Prisonnier d'une faction, il ne pourrait réaliser aucune de ses promesses.

Châteaudun ne peut passer à la Réaction

Républicains de toutes nuances, faisons l'union SUR LE CANDIDAT RÉPUBLICAIN, NOTRE AMI PEIGNE. Tous en avant, pour la République!

Le Comité Républicain de Châteaudun

Encore un mensonge

Cochinal est un menteur lorsqu'il prétend que le cartel avait promis la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires et qu'il n'a rien fait pour cela.

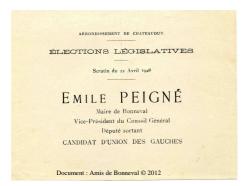
Cochinal sait bien que **3 fois** la Chambre du Cartel vota la suppression de cet impôt inique et **3 fois** le Sénat réactionnaire refusa de s'associer à ce vote démocratique.

RÉPUBLICAINS,

Ouvrez les yeux ! Dimanche il s'agira de choisir entre le candidat des Gauches et le candidat des Droites. N'oubliez pas que M. Cochinal a été désigné, DANS UNE RÉUNION PRIVÉE, par les hobereaux et les gros propriétaires de la région.

Et c'est celui-là qui ose se dire Républicain bien que catalogué par le journal Le Matin comme Conservateur.

Il cache son masque pour mieux accaparer vos voix. Ne vous y laissez pas prendre et votez tous en masse pour un républicain sûr, ferme, qui n'a jamais varié, notre ami PEIGNE.





Lacération d'affiches

Je tiens à protester contre les lacérations d'affiches annonçant mes réunions ou ma candidature, comme je proteste également contre le souillage des placards de mes concurrents, procédés peu dignes de la période électorale actuelle.

Toutes les opinions sont respectables quand elles sont sincères. On peut par le bulletin de vote, les manifester autrement que par ces petits moyens. Émile PEIGNÉ

Élections Législatives, Circonscription de Châteaudun (Le Messager de Bonneval du 5 mai 1928)

Inscrits: 19.002 Votants: 16.307 Suffrages exprimés: 16.107 MM. Peigné: 8.918 **Élu**, Cochinal: 7.096, Ayraud: 93

le Messager du 21 septembre 1929

Mort de M. Émile Peigné Député d'Eure et Loir Conseiller général Maire de Bonneval

Le parti républicain d'Eure-et-Loir est frappé d'un grand deuil.

M. Émile Peigné, député de la circonscription de Châteaudun, conseiller général du canton de Bonneval et maire de notre ville est décédé dans la nuit de mardi à mercredi.

Ses derniers moments

Depuis quelques temps, la santé de M. Peigné donnait de graves inquiétudes à son entourage. Cependant il profitait de ses vacances pour se livrer à son plaisir favori : la pêche.

Samedi dernier, accompagné d'un de ses amis, huissier à la Chambre des députés, il péchait en bateau dans la partie du Loir qui traverse l'asile d'aliénés. A deux reprises, il glissa dans le bateau, puis s'affaissa. Son ami le retint à grand peine et appela du secours. Des personnes de l'asile qui travaillaient près de là accoururent, et sortirent le malade du bateau. Il reçut sur place les soins des internes de l'asile et fut ramené en auto à son domicile, rue des Gabeaudières.

Le docteur appelé en hâte diagnostiqua une congestion cérébrale et pratiqua une saignée. Mais les soins dévoués des siens et les efforts des médecins ne purent rien contre le mal. Bientôt le malade entrait dans le coma et mercredi matin à une heure, il s'éteignait sans avoir repris connaissance.

Sa vie politique

Émile Peigné était né à Terminiers, le 21 septembre 1862 et était venu exercer à Bonneval sa profession d'apiculteur.

En 1895, il entra au conseil municipal et y fut constamment réélu depuis.

Le 8 juin 1902, les électeurs du canton le nommèrent conseiller d'arrondissement.

A la mort du bon républicain qu'était M. Jouanneau, il fut appelé, le 14 Décembre 1919, à lui succéder comme maire et comme conseiller général.

En 1924, dans l'admirable mouvement de redressement politique dans notre département, les électeurs républicains d'Eure-et-Loir le désignèrent pour représenter notre département à la Chambre.

Nous n'évoquerons que rapidement le fait le plus récent : la campagne électorale de 1928, où M. Peigné se dépensa vaillamment et recueillit partout, dans les villes comme dans les petites campagnes le plus sympathique accueil. Malgré les fourberies de ses adversaires, il sortit victorieux le 29 avril de toutes les forces de droite réunies.

La vie politique de M Peigné fut une ascension régulière et triomphale.

Sentant ses forces le trahir, M. Peigné avait annoncé sitôt après sa réélection qu'il commençait son dernier mandat. Mais celui-ci était de six années et il ne lui fut pas permis de l'achever pour prendre une paisible retraite.

Si mort cause un vide parmi les républicains sincères et elle est déplorée par toute la démocratie de notre département, car M. Peigné joignait à un caractère jovial et à une grande affabilité, une rare sincérité d'idées et une entière inflexibilité dans ses convictions républicaines.

Nous saluons avec émotion la mémoire d'Émile Peigné et nous présentons à Mme PEIGNE sa veuve,

M et .Mme Charles PEIGNÉ, M. et Mme BEAUMONT ses enfants, que ce deuil atteint si cruellement, l'expression de notre douloureuse sympathie et de nos condoléances les plus sincères.

Les obsèques

Mercredi à 5 heures, le conseil municipal de Bonneval se réunit pour prendre les dispositions relatives aux obsèques de M. le Député-maire, et lui assurer des funérailles dignes et grandioses.

Il fut décidé d'inviter les commerçants de la ville à fermer leurs magasins sur le passage du cortège, d'allumer les becs de gaz et de les voiler d'un crêpe, de convoquer les enfants des écoles et toutes les sociétés locales.

Les obsèques eurent lieu vendredi à 15 heures, elles étaient purement civiles.

Nous en donnerons le compte-rendu dans notre prochain numéro

Mme Veuve PEIGNE

Monsieur et Mme Charles PEIGNE.

Monsieur et Madame BEAUMONT-PEIGNÉ.

et toute la famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigne des marques de sympathie et les ont assistées dans le deuil cruel qui les frappe

le Messager du 24 mai 1924 Un prédécesseur

Depuis le 11 mai, Bonneval a son député. Ce n'est pas le premier ; il y a un précédent.

Le 25 août 1791 et jours suivants, avaient lieu, à Chartres, les élections pour l'Assemblée Législative, qui allait succéder à la Constituante. Parmi les élus pour le département était Louis-Jean-Baptiste Boucher.

Il était né à Bonneval le 11 novembre 1753 et s'était fixé dans sa ville natale où il exerçait avant la Révolution, la charge de Procureur du Roi près la Prévôté Royale de cette ville. Après la suppression des anciennes juridictions, il avait embrassé la profession d'homme de loi et c'est alors qu'il fut élu Législateur.

L'Assemblée Législative se réunit le 1er octobre 1791 et termina ses séances le 21 septembre 1792. Elle fut marquée par la déclaration de guerre à l'empereur, l'insurrection du 20 juin, l'envahissement des Tuileries, la première coalition contre la France, la Patrie déclarée en danger, la journée du 10 août, la suspension du roi, les massacres de septembre, la victoire de Valmy, le 20 du même mois.

Boucher fut fort troublé par ces excès, comme en témoigne une lettre qu'il écrivit en août 1792 au Conseil Général de la commune de Châteaudun. Son mandat terminé, il revint à Bonneval, s'adonna à la culture à ses terres et fut nommé maire.

Tout alla bien pendant quelque temps, mais en floréal an II (avril 1794), les choses se gâtèrent. Les têtes chaudes du comité révolutionnaire de Bonneval le dénoncèrent comme attaché au régime déchu. Un certain Marin Vanier raconta que Boucher, étant député, avait écrit à Chauveau ancien greffier de l'hôtel de ville de Bonneval, une lettre dans laquelle il disait que si le roi venait à être suspendu, lui Boucher quitterait l'Assemblée Législative et que plus de deux cents députés feraient de même : laquelle lettre aurait été lue devant plusieurs citoyens de Bonneval.

Le coup porta. Boucher fut destitué de ses fonctions de maire, arrêté le 12 floréal et emprisonné à Châteaudun, où le Conseil de Surveillance instruisit son affaire et entendit comme témoins quelques exaltés de Bonneval.

Le 8 prairial an 2 (27 mai 1794), ce comité décida que plusieurs des détenus en la maison de réclusion devaient être traduits au Tribunal révolutionnaire ; il arrêta qu'il serait désigné au Comité de Sûreté générale les noms de douze d'entre eux (dont Boucher) et les pièces les concernant furent immédiatement envoyées à l'Accusateur public. Le 30 prairial (18 juin), le comité de Sûreté générale ordonna la translation à Paris des douze détenus, mais, par suite d'une erreur, la lettre n'arriva à Châteaudun que le 8 thermidor (26 juillet 1794). Le Comité de Surveillance répondit aussitôt, le 9, imputant le retard de la poste au fait que l'enveloppe portait la mention : département du *Cher* au lieu *d'Eure-et-Loir*. On avait confondu *Dun-sur-Loir*, nom révolutionnaire de *Châteaudun*, avec *Dun-sur-Auron*.

Dès le lendemain 10 thermidor, les détenus partirent, sous bonne escorte, pour la prison de la Conciergerie, où ils restèrent plusieurs mois. En route, ils apprirent la chute de Robespierre et arrivèrent à Paris au moment où les terroristes les plus exaltés tombaient du pouvoir.

Néanmoins, le Tribunal révolutionnaire fonctionnait encore ; mais la réaction avait gagné la province. A Bonneval, la Société populaire rejetait de son sein les membres les plus compromis. Vanier, traité de bavard et de flagorneur, fut chassé de la Société à l'unanimité (18 thermidor).

Le Conseil général de Bonneval, de son côté, envoya des délibérations élogieuses pour Boucher, affirmant ses bons sentiments révolutionnaires et demandant sa mise en liberté (fructidor an II).

La fameuse lettre ne fut pas retrouvée. Avait-elle jamais existé? Boucher certifia n'avoir jamais écrit la phrase incriminée. Enfin le 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794), intervint un jugement déclarant qu'il n'y avait pas lieu à accusation et Boucher fut remis en liberté.

A quelque temps de là, il reçut un témoignage public de l'estime de ses concitoyens. En octobre 1795, les électeurs réunis pour désigner les députés aux diverses assemblées du Directoire, choisirent en même temps les vingt membres de l'unique tribunal du département, au nombre desquels se trouvait Louis Boucher.

Il avait failli payer cher sa courte expérience législative et on peut croire qu'il ne dut qu'à une heureuse erreur géographique de n'avoir pas partagé le sort de deux autres de nos concitoyens : Aune-Claude de Tarragon, né à Bonneval en 1755, capitaine au 6^{me} régiment d'infanterie, guillotiné le 20 décembre 1793 et Jean-Raptiste-Charles Renou, né à Bonneval en 1768 prêtre insermenté, exécuté le 21 juillet 1794.

Fassent les Destins favorables, que notre nouveau député jouisse d'une législature et plus longue et plus propice et que de la coupe de la gloire il ne connaisse que les joies et les douceurs. A S